

**DELIBERATION N° 2024.03.05-B**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;  
Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Jorge DOS SANTOS (arrivé à 19h15), Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Maurice VANDEWALLE, Théo VANENGELANDT, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Yves MARTIN ayant donné procuration à Judith TERNIER

Fabienne MEPLON ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

**Était absent : /**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2024.03.05-B**

**VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2024**

**B - ASSOCIATION VENDEFÊTES**

**M. Le Maire RAPPELLE** le caractère d'intérêt public local de l'association Vendefêtes bénéfique pour les habitants de la commune ou le territoire de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par Vendefêtes s'occupant de l'organisation de nombreuses festivités sur la commune de Vendeville ;

Considérant l'importance des festivités dans la vie sociale et culturelle de la commune ;

Considérant le rôle primordial de l'association Vendefêtes dans la promotion du vivre ensemble et du bien-être local ;

La demande de subvention a été étudiée et s'établit comme suit :

Association VENDEFÊTES	22 700,00 €
TOTAL	22 700,00 €

Les conseillers municipaux suivants : Fabrice VAN BELLE, Isabelle CANDELIER et Olivier MORVAN ne peuvent prendre part au vote, étant donné leur appartenance au bureau de l'association Vendefêtes.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement de la subvention de fonctionnement telle que figurant ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire à procéder au versement de la dite subvention sur l'exercice 2024
- D'inscrire la dépense au chapitre 65 - article 6574 du Budget Primitif 2024.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'UNANIMITÉ la subvention à l'association Vendefêtes proposée et :**

- autorise M. Le Maire à procéder au versement de la dite subvention sur l'exercice 2024
- autorise l'inscription de la dépense au chapitre 65 - article 6574 du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 5 avril 2024

Le Maire,

  
Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,

  
Charline DECARNIN